Mars 2021

BULLETIN ENSEIGNEMENT

1 C I VENIR SYNDICAL

NO₃

UNE ANNEE 2021 QUI SE DECLINERAIT SOUS LA PRESSION ECONOMIQUE : PERTE DE SALAIRE



<u>Picsou compte son argent - Tableau - Kromo lehangart.com</u>

Déni de démocratie :

le gouvernement ne respecte pas le choix du peuple quant au financement de la CPEG

A peine la loi est-elle votée et déployée qu'un nouveau projet de loi devrait sous peu modifier la loi 12228 votée par le peuple en mai 2019. La droite joue une fois de plus sur les résultats démocratiques et réinvestit de l'argent dans une campagne de démantèlement des choix démocratiques du peuple.

Même scénario que pour la réforme fiscale des entreprises. Il y a eu la Réforme fiscale RIE1, puis RIE2, et RIE3 que le peuple a rejetée alors la droite a joué la carte du mélange des genres avec réforme fiscale couplée à l'AVS. Ainsi la RFFA est passée avec toutes ses conséquences délétères : pas d'argent en suffisance pour l'AVS et endettement de l'état genevois à hauteur de 338 millions/an par manque de recettes fiscales ; en effet la RFFA ne peut compter sur la croissance promise à sa bonne marche, surtout en pleine crise sanitaire.

Quant à la CPEG (anciennement CEH -déjà capitalisée et CIA sous capitalisée), il a fallu plusieurs dizaines d'années pour que notre employeur (c'est-à-dire l'Etat de Genève) capitalise enfin les différentes caisses de pension de l'Etat de Genève dans le respect du partenariat social dicté par le droit fédéral. Les différents gouvernements genevois n'avaient jamais pris la peine de répondre aux injonctions du fédéral et d'accéder à la demande de capitalisation légitime pour les employés dans le cadre du 2ème pilier.

Maintenant que la caisse est stable, que la capitalisation est en cours, que fait le gouvernement ? Vous n'y croirez pas : il s'attaque à la répartition des cotisations entre employés et employeurs. De 2/3 pour l'employeur et 1/3 pour l'employé on passe à 5,2 points pour l'employeur a 4,8 points pour l'employé. Pour les enseignants à plein temps, c'est une perte de plus de 2000.-ch par an.

Dans la tête de notre gouvernance c'est juste un raisonnement à court terme, récupérer de l'argent dès le budget 2022.

Salaire au cachet: l'Etat deux fois gagnant

Selon les textes de loi du DIP, les heures au cachet versées à un salaire mensuel d'un.e enseignant.e ne devrait excéder un montant supérieur à deux heures d'enseignement par mois pour un plein temps. Or cette règle n'est de loin pas toujours respectée.

Toutes sortes de biais font que l'enseignant se retrouve avec bien des heures payées au cachet.

Le cachet sont des heures payées hors traitements, il y a prélèvement des assurances sociales mais aucune participation à la caisse de pension. Cela signifie donc que les travaux de maturité au cachet, les heures d'encadrement d'élèves en inclusion, les rédactions d'examens, les heures de rédaction du PEC sont bien des heures travaillées, mais elles ne sont pas prises en compte pour la cotisation de la caisse de pension. Se rajoute à ces heures qui ne participent pas à votre deuxième pilier, les indemnités de maîtrise, les indemnités décanales, les compensations par rapport à la nouvelle échelle salariale de 2013.

C'est donc entre heures au cachet, indemnités et compensation, des sommes sérieuses qui ne participent pas à votre retraite.

Cela peut se monter à une moyenne de 2000.- ch par mois. L'Etat est deux fois gagnant ou vous êtes deux fois perdants puisque l'employeur ne paie pas les deux tiers de votre cotisation à la CPEG et qu'il aura un retour fiscal sur salaire plus élevé, votre salaire ne subissant pas de diminution due à la cotisation à la CPEG.

Alors vous subissez la double peine et l'Etat est deux fois gagnant!
Cette situation est inacceptable, on peut parler de salaire au *semi-noir*! AS demande que ces dérives cessent lors de la rentrée 2021 et vous rend attentifs à contrôler votre fiche de salaire. Nous restons à votre disposition!

Notre grande argentière se rend-elle compte que, par ce jeu, elle affaiblit la caisse ? Elle ne retire pas moins de 1,2 milliard à la caisse sur 40 ans, par le libre passage, elle bloque de l'argent qui ne peut plus travailler et empêche ainsi à la caisse d'utiliser cet argent dans les investissements responsables et offrant une meilleure assurance pour la caisse. Ces décisions vont aussi entraver les investissements dans le logement notamment.

Rappelons que la CPEG est une caisse qui reçoit de multiples prix pour son très bon travail, elle est un exemple de gestion.

Mais apparemment Mme la Conseillère d'Etat souhaite présenter un nouveau PL au Grand Conseil qui met en danger le travail fait par le comité de la caisse. Elle veut ainsi récupérer l'argent versé lors de la capitalisation suite au vote positif du peuple genevois quitte à affaiblir le chemin de croissance de la caisse. Cela s'appelle gouverner à court terme et en plus en mettant en danger la confiance que l'on peut avoir dans la démocratie directe et ses résultats.

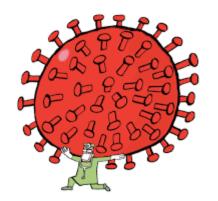
Décidément la droite n'a que faire de nos institutions politiques, les finances ont souvent un goût amer dans notre République.

Droite financière et démocratie directe sonnent la dissonance, c'est le déploiement du déni de démocratie, soit un grand danger.

Avenir Syndical s'oppose à tous projets de loi qui remettraient en question le vote du peuple et s'oppose fermement à des économies faites sur le dos des fonctionnaires alors que ceux-ci œuvrent pour préserver les prestations dans des conditions extrêmement difficiles.



BULLETIN ENSEIGNEMENT



Stop au délire sanitaire dans les écoles

Les repas ne sont plus autorisés dans les cafétérias.

Le personnel enseignant donne ses cours avec un masque face à des classes entre 13 et 26 élèves.

Peut-être ne le savez-vous pas, ceux-ci n'ont ni plexis-glace devant leur bureau, ni combinaison anti-Covid! Ils donnent leurs cours en toute confiance, respectant les gestes barrière, en souhaitant préserver la scolarité de leurs élèves dans l'espoir de ne pas confiner et fermer les écoles.

Ce choix est assumé même par certain personnel dont la santé a un taux de morbidité important en cas de contagion par la Covid. Alors qu'on laisse le personnel enseignant manger à la cafétéria ou en salle des maîtres! Qu'on permette aux gens de s'alimenter correctement sans s'agglutiner dans les couloirs ou dans des classes, cachés aux regards des autorités.

Qu'est-ce que cette mascarade sanitaire ?

Tests PCR exigés durant le week-end aux personnels :

Quant aux élèves, personnels enseignants et PAT soumis à des tests dans certaines écoles, c'est entrer dans la sphère privée médicale! On ne peut soumettre de manière autoritaire sans un suivi personnalisé du médecin un acte médical tel que le test PCR qui est malgré tout un acte invasif.

Alors que l'Etat fasse les choix qui permettent le respect des droits de l'individu proportionnellement évalués avec la santé collective. Dans cet esprit de proportionnalité : ou les classes peuvent rester ouvertes et on peut vivre selon les exigences des gestes barrière, ou alors il faut prendre la décision de fermer les écoles par respect des droits de la personne.

En aucun cas les libertés personnelles et la sphère personnelle ne peuvent être mises en question, il y va des droits humains.

Au moment où ce texte est publié, les autorités fédérales étendent la mesure : tests pour tous à gogo !

Si le test devait être imposé qu'il soit salivaire!



La fondation des Parkings rompt les contrats avec les fonctionnaires

La lettre de résiliation de contrat de parking reçue pendant le congé de Noël a été très mal perçue par le personnel enseignant et leurs supérieurs hiérarchiques. *Drôle de cadeau de Noël de l'Etat,* on dit certains, *quelle manière de souhaiter les bons vœux* se sont exclamés les autres. En effet, mauvais timing, étonnante façon de remercier ceux qui font tout pour maintenir les conditions d'enseignement et le soutien des élèves dans une période dans une période où ils sont tant bousculés dans leur pratique professionnelle.

Finalement le ressenti est que les autorités n'arrêtent pas d'entraver le travail des fonctionnaires et semblent loin de se rendre compte des services rendus à la population et aux jeunes de ce canton.

Bien que tout un chacun s'accorde à dire que la mobilité douce doit être une priorité, que le centre-ville doit être préservé, il n'en ressort pas moins que supprimer des parkings dans les zones proches des P+R ne fait aucun sens sinon malheureusement désirer faire un bénéfice supplémentaire sur le prix des parkings en les louant à des locataires ou propriétaires d'immeubles parfois même au label minergie. Ce n'est pas au profit de l'espace vert qu'on sacrifie ces parkings, toutefois on use de l'argument de développement durable au profit des bénéfices de la Fondation des Parkings avec le blanc-seing du gouvernement. Cette décision est simplement ressentie comme un couperet qui tombe sans anticipation et une envie de bouffer du fonctionnaire par un gouvernement qui n'a de respect de ses employés que lors de l'envoi de lettre RH remerciant les fonctionnaires : façade managériale qui souvent agace.

Parce qu'il n'y a pas de possibilités de se parquer dans les environs des écoles bénéficiant de parkings.

Parce que les enseignants usant de leur voiture ne peuvent faire différemment : pas de train ou de bus pouvant suppléer à leurs déplacements, pas la possibilité de porter les charges en vélo ou en transports publics au vu de leur âge ou de leur santé,

Parce que les enseignants n'ont pas de bureau à l'école et qu'ils sont tributaires du matériel qu'ils transportent quotidiennement,

Parce que les enseignants ont des horaires irréguliers et qu'une bonne partie de leur travail se fait à la maison,

Parce que l'espace privé de l'école n'est pas un espace public ouvert à toute la population mais réservé aux élèves,

Parce qu'aucune infrastructure pour les vélos n'a encore été prévue, malgré les pétitions des enseignants, pour ceux qui auraient la possibilité de faire autrement,

Parce que le choix d'une école en périphérie a été une décision mûrement réfléchie par certains enseignants au vu des difficultés de déplacement à Genève.

Pour toutes ces raisons qui impactent le bien vivre à l'école, le personnel enseignant demande instamment que les parkings des écoles en périphérie de la ville- hors de la ville de Genève - ne soient pas touchés par des décisions qui vont entraver l'organisation et le temps de travail des enseignants et toucher tout particulièrement les femmes dans leur possibilité de travailler.



BULLETIN ENSEIGNEMENT

Réforme de l'école primaire : quid des élèves en difficultés ?

Nous avons appris par la presse que l'école primaire se réforme, notre présidente le confirme. Les enseignant.e.s voltigeur.euse.s qui dispensent l'allemand, l'anglais ou les sciences ne seront plus engagés à la même fonction et ce seraient les maîtres titulaires qui reprendraient le flambeau. Ces maîtres.ses responsables d'un groupe d'élèves devraient jongler de classe en classe selon leurs compétences et la nécessité des cours à assumer. Par exemple, tous les enseignant.e.s n'ont pas été formé.e.s en anglais, il faudra tant bien que mal suppléer à cet état de fait.

Les professeurs du primaire vont enseigner un cours en plus par le jeu de la grille horaire qui est modifiée. En effet, les deux premières heures du matin ne seraient plus de 50 minutes mais de 40 minutes. Jolie manière de ne pas rajouter des heures d'enseignement supplémentaires mais tout de même une matière de plus à enseigner et donc à préparer. Ceci alors que la SPG a toujours dit qu'il y avait un surcroît de travail pour le corps professoral du primaire.

Pour alléger la charge de travail des enseignant.e.s, et les notes de FR1 et FR2 ne seraient plus

distinctes, et toutes les évaluations des branches seront effectuées sur le semestre. On peut s'interroger sur de telles mesures alors qu'au CO on maintient trois trimestres pour favoriser le suivi des élèves.

Selon les calculs, cette réorganisation dégagerait 70 postes d'enseignants primaires. A qui profiterait cette manne ? En tous les cas pas aux futurs certifiés des sciences de l'éducation puisqu'il faudra réorienter les enseignants voltigeurs.

Mais alors qu'en est-il des travaux qui fondent l'assise des connaissances des élèves et qu'en est-il du suivi des enfants qui ne peuvent pas être soutenus scolairement par leur famille? Sachant que les élèves en inclusion nécessitent une grande attention des enseignants et que désormais la moyenne de l'année se fera sur deux périodes et non plus sur trois, c'est-à-dire deux carnets par an ; on comprend que toutes ces nouvelles mesures ne feraient qu'entraver la scolarité des enfants genevois, principalement pour ceux qui nécessitent des bilans et des suivis particuliers.



Les brèves

Remplacement au primaire :

Pourquoi le personnel enseignant primaire préfère-t-il chercher ses remplaçants pour être assuré du bon encadrement de ses classes? De nombreux enseignants se plaignent des remplaçants envoyés par le SeREP, parce que ces derniers n'ont souvent ni de formation pédagogique, ni l'autorité ou les compétences pour enseigner. Une formation universitaire ne garantit pas forcément les compétences incontournables à l'enseignement. Pourquoi des étudiants des sciences de l'éducation ne peuvent-ils pas automatiquement faire des remplacements si leurs horaires le leur permettent et ainsi acquérir déjà de l'expérience? Que fait le SeREP?

le 11 février à 18h30 a eu lieu la conférence en ligne sur « les échos du numérique à l'école »



AS enseignement a organisé cette conférence en ligne sur le numérique.

Quatre intervenants ont partagé leurs compétences à tour de rôle sur les addictions, les aspects positifs et négatifs du numérique pour les enfants et les jeunes, sur la protection de la personnalité et des données partagées, sur l'impact du numérique sur l'écologie et de l'économie.

Les intervenants

- Natacha Cattin de l'association « Rien ne va plus »
- Yaniv Benhamou, avocat, Professeur associé, Université de Genève
- Patrick Frote de la Fondation « Phénix »
- Ivan Mariblanca de l'INR-CH Institut du numérique Responsable en CH

Lien communiqué de presse sur la conférence les échos du numérique :

https://avenirsyndical.ch/actualites/communiques-de-presse/
Lien résolution : https://avenirsyndical.ch/secteurs/enseignement/



BULLETIN ENSEIGNEMENT

PETITION:



Vous la trouverez sur le site, n'oubliez pas de signer

Pour que la pédagogie et l'encadrement des élèves restent une priorité, il est urgent de soutenir les enseignants. Ceux-ci doivent retrouver le temps nécessaire aux tâches essentielles afin de répondre, au mieux, aux besoins de tous les élèves.

Comité Avenir Syndical secteur enseignement

Signature électronique de la pétition https://avenirsyndical.ch/secteurs/enseignement/

Avenir Syndical Comité enseignement :

Soyons nombreux pour défendre notre école ! Rejoignez-nous ! (076 382 15 18) https://avenirsyndical.ch/adhesion/



